

CPR ES CROISSANCE

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

cr



CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	4
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	12
Informations spécifiques	13
Informations réglementaires	15
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Compte de résultat	31
Annexes aux comptes annuels	33
Informations générales	34
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	41
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	44
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	51
Inventaire des actifs et passifs	58
Annexe(s)	63
Caractéristiques du fonds	64
Information SFDR	73

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Présentation des acteurs

Société de Gestion :

CPR Asset Management

91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris Cedex 15

Dépositaire :

Caceis Bank

12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux Comptes :

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

Caceis Fund Administration

12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"L'année 2025 a débuté sur une note positive pour les investisseurs, avec une performance solide des marchés actions et obligataires malgré un contexte macroéconomique marqué par des incertitudes politiques et des ajustements monétaires. Les mouvements de marché ont été dictés par plusieurs facteurs clés : la réélection de Donald Trump et son programme économique protectionniste, l'évolution des attentes en matière de politique monétaire, et l'émergence de nouveaux acteurs dans le secteur technologique, notamment en Chine. Les marchés actions ont globalement progressé en janvier, mais avec des écarts notables entre régions. L'Europe s'est démarquée +6.5% euros grâce à des valorisations attractives et des signaux de reprise économique, avec un indice PMI composite repassant en territoire expansionniste (50,2). Les valeurs financières et de la consommation discrétionnaire ont bénéficié de cet environnement plus porteur. Aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de +3% (en USD), porté par des résultats solides des secteurs technologique et financier. Cependant, la forte concentration du marché sur les géants de la technologie a joué contre lui en fin de mois, suite à l'arrivée de la start-up chinoise DeepSeek sur le marché de l'intelligence artificielle. Les marchés asiatiques ont connu une performance plus mitigée. Le Japon a souffert de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Japon, qui a porté son taux directeur à un niveau inédit depuis 17 ans, provoquant une appréciation du yen. En Chine, les indices ont progressé timidement grâce à des indicateurs économiques domestiques plus encourageants et un discours de Donald Trump finalement moins agressif sur les tarifs douaniers que prévu. Les marchés émergents ont globalement surpris positivement, portés par la forte performance de l'Amérique latine, notamment au Brésil, qui a bénéficié d'un regain d'appétit pour le risque. Les marchés obligataires ont été marqués par une forte volatilité. Aux États-Unis, la perspective d'un retour à des mesures protectionnistes a ravivé les craintes inflationnistes, entraînant une hausse des rendements des obligations américaines 10 ans de 20 points de base en début de mois. Cependant, un chiffre d'inflation de décembre plus modéré qu'attendu et la correction des valeurs technologiques ont entraîné un rebond du marché obligataire en fin de mois. Sur le portefeuille CPR ES Croissance, nous avons renforcé notre position sur les actions de la zone euro qui demeurent attractives en termes de valorisations au détriment des États-Unis. Nous conservons une exposition au-dessus de celle de l'indice de référence. Sur la partie obligataire, nous conservons de la diversification sur les obligations de crédits et nous avons une sensibilité obligataire légèrement au-dessus de celle de l'indice de référence."

Février 2025

"Les marchés ont été marqués en février par un regain d'incertitudes, notamment aux États-Unis. Les interrogations croissantes autour de l'impact de la politique de l'administration Trump ont pesé sur la confiance des entreprises et des consommateurs, ravivant les craintes sur la croissance. Les indicateurs avancés ont confirmé ce ralentissement, avec une contraction de l'activité dans les services et un repli des intentions d'investissement des petites entreprises. Dans ce contexte, les marchés actions ont fléchi, le MSCI World en euros enregistrant une performance négative de -0,76% sur le mois. Les actions européennes ont surperformé leurs homologues américaines en février. Le MSCI Europe a progressé de +3,5%, porté par des anticipations croissantes d'un cessez-le-feu en Ukraine et par la bonne dynamique des valeurs financières et de défense. En Asie, la hausse de 12% des actions chinoises a soutenu les marchés émergents (+0,5%), bénéficiant d'une dynamique positive dans le secteur technologique et d'une amélioration du cadre réglementaire. À l'inverse, le marché japonais a reculé (-1,4%), pénalisé par l'appréciation du yen (+2,7% contre euro). Aux États-Unis, les inquiétudes autour des résultats des géants technologiques ont pesé sur le S&P 500, notamment dans les secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire. Toutefois, une rotation sectorielle s'est opérée, bénéficiant aux secteurs de la consommation de base, de l'énergie et de l'immobilier, qui ont enregistré des performances positives. Face à ces tensions, les obligations souveraines ont de nouveau rempli leur rôle de valeur refuge. Malgré des pressions inflationnistes alimentées par le risque de nouvelles barrières tarifaires et des données d'inflation plus élevées qu'anticipé, la détérioration du sentiment économique a dominé, entraînant une baisse des rendements obligataires. Le dollar a reculé face aux principales devises. Sur le marché des matières premières, le gaz naturel aux États-Unis a rebondi, soutenu par des températures froides et des contraintes d'approvisionnement temporaires. Cette hausse a permis aux matières premières d'afficher une progression globale de +0,5% sur le mois."

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Dans le portefeuille CPR ES Croissance, nous avons réduit l'exposition actions sur les Etats-Unis qui souffrent sur le segment des valeurs technologiques pour renforcer nos positions sur les actions de la zone euro. Nous n'avons pas modifié notre sensibilité obligataire et nous conservons de la diversification sur le crédit de la zone euro. Les marchés restent suspendus aux évolutions de la politique fiscale et commerciale américaine, dont l'impact sur l'inflation et la croissance demeure incertain. La correction observée sur les grandes capitalisations technologiques met en lumière les questionnements autour des valorisations et des prévisions bénéficiaires élevées. Dans ce contexte, la diversification reste essentielle pour naviguer dans un environnement marqué par des tensions économiques et des ajustements sectoriels. L'exposition aux obligations souveraines confirme son rôle clé dans la gestion du risque, tandis que la sélection régionale et sectorielle demeure un facteur déterminant de performance."

Mars 2025

"Le début de l'année 2025 se révèle particulièrement volatil, marqué par une série d'incertitudes politiques et économiques majeures, principalement issues des États-Unis. Initialement, les investisseurs anticipaient que la nouvelle administration républicaine renforcerait l'exceptionnalisme américain et les politiques protectionnistes. Cependant, les conséquences négatives des tensions commerciales croissantes sur la confiance des entreprises et des consommateurs américains commencent à peser sur les perspectives de croissance. En Europe, en revanche, une réponse budgétaire très ambitieuse a surpris positivement les marchés. L'annonce par Friedrich Merz d'un vaste plan d'investissement allemand de 500 milliards d'euros et les initiatives européennes visant à renforcer la défense créent un environnement favorable pour la croissance économique sur le continent. La Chine affiche également des signes encourageants grâce à une politique économique accommodante et à un regain d'intérêt pour ses valeurs technologiques. En mars, les marchés actions mondiaux ont connu un mois difficile, avec une baisse significative des marchés développés. Les marchés émergents, soutenus notamment par la Chine, ont mieux résisté, affichant une performance positive sur le trimestre. Aux États-Unis, l'indice actions a subi sa pire performance mensuelle depuis 2022, plombé par une forte correction des valeurs technologiques (les "Magnificent Seven" enregistrant des pertes supérieures à 20% depuis leur sommet récent). En Europe, après un début d'année solide, les marchés ont rendu une partie de leurs gains en mars, affectés par les inquiétudes sur les prochaines hausses de tarifs douaniers et des prises de profits. Sur le marché obligataire, les obligations américaines ont bénéficié d'une recherche accrue de sécurité, avec les bons du Trésor affichant une performance positive. À l'inverse, en Europe, l'annonce d'importantes émissions obligataires destinées à financer les nouvelles dépenses budgétaires a fait pression sur les rendements, les Bunds allemands terminant le trimestre en baisse. Sur le marché des changes, le dollar américain a enregistré une baisse notable en mars. Sur le portefeuille ES Croissance, nous avons réduit l'exposition de près de 5% principalement sur les positions sur la zone euro dans une optique de prise de profits et de risque de tensions sur les tarifs douaniers. Sur la partie obligataire, la sensibilité obligataire du portefeuille, nous n'avons modifié nos positions."

Avril 2025

"Guerre Commerciale, Tarifs délirants, négociations, de belles publications, un cessez-le-feu ukrainien, une guerre dans le Cachemire. Telle pourrait être la liste, non exhaustive, des risques et des opportunités qui peuvent impacter dans un futur (très proche) les marchés financiers. Dans ce monde bipolaire (ou presque), toujours un peu plus près de la bascule, les phases de dépressions intenses succèdent à des phases d'euphorie toutes aussi dévastatrice. Il n'est pas rare que certains matins, suite aux événements de la veille, nous nous regardions, éberlué, transporté par une envie, presque irrésistible d'acheter massivement des actifs risqués et que dans cette même journée, après 2 déclarations anxiogènes, un nouveau tweet, ou plutôt une nouvelle « truth » (toute relative) voire une escalade inattendue de la violence entre deux supers puissances atomiques, nous soyons poussé, presque malgré nous, à vouloir nous désengager du marché, emportés dans le tourbillon d'une actualité toujours plus versatile. C'est là que notre longue expérience de gestion est particulièrement importante, vitale. C'est quand le monde s'agite, un peu plus, qu'il faut savoir prendre de la distance. Prendre de la distance ne signifie pas « rester comme un lapin tétanisé par les phares d'une voiture », mais bien prendre du recul, allonger la période regardée, s'extraire de l'immédiateté pour s'inscrire dans la durée et dresser une feuille de route pour naviguer dans les marchés turbulents. C'est dans ce contexte que nous avons défini deux scénarios de marché. Notre scénario central « Les négociations commerciales progressent bien » avec une probabilité de 55% de réalisation mentionne une pause sur les droits de douanes qui sera positive pour le marché actions."

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Quant à notre second scénario, « La situation s'enlise dans les négociations commerciales » avec une probabilité d'occurrence de 45% se base sur des négociations douanières qui traînent en longueur. Dans ce cas, nous estimons une baisse des taux d'Etat. Pour bénéficier des opportunités de marché nous avons augmenté notre exposition aux actions. Il existe en effet un « put Trump » qui semble se déclencher non sur un niveau absolu du SP500, mais sur un niveau de taux (4.5% sur le 10 ans US). Lorsque le marché a atteint ce niveau nous avons remonté rapidement notre exposition de 40% à 52%. Sur la partie obligataire, nous avons cédé nos positions sur le High Yield euro et nous avons conservé une sensibilité proche de celle de l'indice de référence."

Mai 2025

"(Tr)u(m)p and down! Né à la radio au début des années 30, les soaps américains sont constitutifs de la culture audiovisuelle US. Mais qui aurait pu prévoir que Donald Trump le truculent présentateur de « the apprentice » allait révolutionner le concept grâce à l'internet ? C'est en effet via son média social « Truth social » qu'il nous distille, pluriquotidiennement ses humeurs et ses décisions sous forme « d'hyperbole véridique », une figure de style partager par un nombre croissant fusionneurs amateurs, qui consiste à offrir aux gens une vision positivement et excessivement tronquée de la réalité, où comme le précise Trump livrer « une forme innocente d'exagération ». Il a donc, au cours du mois de mai, déclaré qu'il n'avait pas besoin d'accords commerciaux, qu'il pourrait baisser les droits de douane sur les produits chinois, puis il a remonté les droits de douane sur les produits européens à 50%, avant de baisser les droits de douane de 145% à 30% sur les produits chinois, avant de menacer ses partenaires commerciaux qui ne négocieraient pas de bonne foi, pour enfin reporter la décision de remonter les droits de douane européens. En dépit de cette suractivité médiatique, les marchés actions se sont orienté nettement à la hausse sur le mois laissant à penser que notre intuition « Plus Trump parle, moins il devient audible » est plutôt en passe de se réaliser. Sur la partie obligataire, la « Big Beautifull Bill » laisse planer un risque de dérapage des finances US et par extension de défiance sur ses actifs. Dans le portefeuille nous avons poursuivi la remontée de notre exposition aux actions à 53%. Nous avons accompagné ce vaste mouvement de réexposition aux actions par l'achat de protection sur le marché américain. Sur la partie obligataire nous avons réduit notre sensibilité aux taux d'Etat américains sur la partie longue de la courbe. En termes de devise, nous restons circonspects quant à un possible rebond durable du dollar à court terme et nous restons à -2% en relatif par rapport à l'indice de référence."

Juin 2025

"En juin, les actions US ont clairement dominé, tirées par le marché de l'emploi et des tech leaders. L'Europe est restée sur sa faim avec des gains minimes, des bilans en repli et une nervosité commerciale à l'approche du mois juillet, date butoir (mais temporaire) donnée par Donald Trump. Ainsi les indices américains ont progressé de plus de 5% face à des marchés européens en légère baisse. Côté obligations, les titres de crédit de moins bonne qualité (high yield) conservent un momentum positif tandis que les dettes souveraines US reculent vs obligations européennes qui apparaissent plus stables. Les matières premières ont réagi fortement aux soubresauts géopolitiques (Iran-Israël), mais la plupart des chocs se sont dissipés d'ici fin juin ramenant les prix à des niveaux plus raisonnables. L'or demeure sur une tendance positive. Au niveau des devises le dollar s'affaiblit, encore, et l'euro s'apprécie, aussi. L'ensemble de ces données ne nous incite pas à modifier nos scénarios de marché. Nous maintenons notre scénario central à 55%. Dans ce scénario les négociations commerciales progressent, certains accords sont signés, d'autres sont en bonne voie ce qui apporte une détente certaine en terme de pression et donc une remontée (plus ou moins) marquée des marchés actions. Nous maintenons aussi nos deux scénarios alternatifs, tous deux négatifs pour les marchés actions. Un scénario de défiance face aux actifs US suite au passage de la Big Beautifull Bill qui entraîne une vente massive de l'obligataire et donc une forte remontée des taux cassant la belle dynamique actions et un scénario dans lequel tout n'irait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, comprendre le monde de Donald Trump. Nous restons donc positif sur les marchés actions. Dans le portefeuille nous avons remonté l'exposition aux actions en privilégiant les actifs américains qui semblent entamer le rattrapage que nous attendions. Le redémarrage des actions us ne pouvant se réaliser sans le concours des valeurs technologiques nous avons renforcé nos positions sur le Nasdaq. Nous avons de plus initié des positions sur les bancaires européennes qui bénéficieront d'une repentification de la courbe des taux ainsi que sur les petites et moyennes capitalisations européennes qui pourraient bénéficier du faible positionnement et d'un retour de la croissance dû aux plans allemands notamment. Parallèlement nous avons réduit notre exposition au dollar et maintenu une sensibilité obligataire plus faible. Le deuxième semestre 2025 devrait être particulièrement dense et apporter son lot de réponses aux interrogations de début d'année."

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Le contexte géopolitique et commercial demeure cependant fragile et sujet aux sautes d'humeur et donc de marché du locataire de la maison blanche."

Juillet 2025

"En juillet, l'atmosphère boursière a oscillé entre euphorie vis-à-vis des performances des grandes entreprises et inquiétudes face aux politiques commerciales et aux perspectives économiques. Aux États-Unis, les indices S&P 500 et Nasdaq ont enchaîné les records : six clôtures historiques de suite pour le S&P et dix sur onze jours pour le Nasdaq fin juillet, sous l'impulsion d'un secteur technologique dopé par l'essor de l'intelligence artificielle. Nvidia est notamment devenue la première entreprise à franchir la barre des 4 000 milliards de dollars de valorisation, entraînant une confiance généralisée des investisseurs. Ce regain d'optimisme a cependant trouvé un contrepoids dans les rotations tactiques des institutionnels : selon un sondage du 29 juillet, près de 80% ont modifié leurs allocations face aux risques liés aux nouveaux tarifs de l'administration Trump, et 69% estiment que les marchés sous évaluent les dangers potentiels pour les bons du Trésor et le dollar. À Washington, ces tensions commerciales ont continué de faire tanguer les marchés : l'accord conclu avec l'Union européenne, confirmant un tarif de 15% sur les exportations européennes vers les États-Unis, a initialement rassuré l'opinion américaine et permis un nouveau record boursier, mais a été très mal accueilli en Europe, où il est perçu comme déséquilibré et inflationniste. En parallèle, les anticipations vis-à-vis de la politique monétaire de la Fed ont connu un tournant décisif à la fin du mois : les chiffres de l'emploi de juillet sortis le premier aout ont déçu; avec des données fortement révisées à la baisse sur les deux mois précédents, et la révocation par le président Trump de la patronne du Bureau of Labor Statistics, suivie de la démission d'un gouverneur de la Fed, les marchés ont misé sur un premier coup de baisse des taux dès septembre. Le dollar s'est apprécié de presque 3% face à l'euro, tandis que les taux longs se tendaient. En Europe, les marchés ont profité de certaines lueurs d'optimisme : une croissance modérée et des négociations commerciales jugées en amélioration ont soutenu le STOXX 600 (+0.4% en juillet) Plus globalement, l'optimisme des marchés reposait sur une vision d'atterrissage économique doux : les bénéfices des entreprises sont restés solides, la consommation américaine résistante, et l'inflation contenue malgré les tensions tarifaires. Néanmoins, les craintes subsistent - notamment autour d'une détérioration du marché du travail, d'un ralentissement en zone euro, ou d'un surcroît de protectionnisme - ce qui incite à la prudence dans les allocations de portefeuille. Les investisseurs internationaux avaient jusqu'alors favorisé les marchés hors-États-Unis, poussés par un dollar faible et des valorisations plus attractives. Mais fin juillet, cette tendance s'est inversée : les paris anti-dollar se sont effondrés, le billet vert est reparti à la hausse en enregistrant son premier gain mensuel de 2025, au détriment des actions européennes et émergentes. Sur le portefeuille nous avons poursuivi notre vaste mouvement de réallocation géographique vers les actions américaines au détriment notamment des actions de la zone euro qui offrent moins de potentiel sur le court terme. Nous avons de plus construit une position sur les bancaires américaines en tout début de mois qui devraient bénéficier notamment de l'assouplissement réglementaire. Sur les taux nous avons réduit notre sensibilité temporairement pour bénéficier de l'assouplissement qui a eu lieu et nous nous interrogeons sur l'opportunité de remonter notre exposition au dollar qui pourrait connaître une phase d'appréciation à court/moyen terme."

Août 2025

"F Fusion et Déception ! Nous le pensions affaibli, vaincu, empêtré dans une multitude d'affaires qui devait le conduire inéluctablement dans une impasse, mais tel Hercule terrassant les serpents qui menaçaient de le mordre le jour de sa naissance, le taulier de la maison blanche a retourné la situation à son avantage. Il a fait plier l'ensemble de ses « partenaires » économiques en négociant une augmentation généralisée de droits de douane allant même jusqu'à 50% pour l'Inde au profit des US. Puis fort de son succès à l'international, Donald Trump a réuni les plus grands patrons de la tech pour qu'ils lui rendent un vibrant hommage public aussi sincère que spontané. Puis il a révoqué la directrice du « Bureau of Labour Statistics » l'accusant de publier des statistiques ne reflétant pas (sa) réalité et poussé à la démission l'une des gouverneures de la Réserve Fédérale qui lui était hostile. Un bilan sommes toutes impressionnant pour un été qui se voulait tranquille. La Fed, très attachée à son indépendance, a laissé entendre pendant Jackson Hole qu'elle allait entamer un nouveau cycle de baisse de taux dès le mois de septembre. En Europe, en revanche, le pouvoir politique s'affaiblit, particulièrement en France où le premier ministre a convoqué un vote de confiance pour début septembre qui devrait déboucher sur sa propre destitution. Les marchés actions ont été impactés par l'ensemble de ces pérégrinations et autres atermoiements politiques affichant des performances disparates en fonction des zones ! Les pays « forts » enregistre de belles performances sur le mois d'aout, le S&P 500 gagnant plus de 2% en dollars. La bourse des pays plus hésitants en revanche, progressent en trompe l'œil."

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sur le marché obligataires, les taux américains baissent sous le flot de déclarations « dovish ». En Europe, les obligations d'État françaises ont sous-performé, reflétant les inquiétudes politiques suite à l'annonce du vote de confiance à l'Assemblée. Dans notre portefeuille nous avons procédé à de vastes ajustements. Nous avons réduit notre exposition aux actions tout en maintenant globalement un fort degré d'exposition aux marchés, principalement sur les États-Unis. Sur les taux nous avons renforcé la sensibilité obligataire sur le taux 5 ans américain en anticipation de Jackson Hole. Les prochaines semaines risquent d'être décisives nous ferons varier notre exposition sectorielle pour bénéficier au mieux des opportunités de marché."

Septembre 2025

"Une nouvelle fois, les marchés ont fait fi de l'actualité politique et géopolitique et ont poursuivi leur progression en ce mois de septembre 2025. Ceux-ci se sont focalisés sur deux faits majeurs. Le premier est la nomination de Stephen Miran, président du Conseil des conseillers économiques de Donald Trump, à un poste de gouverneur de la FED ; le second est la décision de la Réserve Fédérale américaine de baisser enfin son taux directeur d'un quart de point afin de soutenir un marché du travail qui semble à la peine en ce moment. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6% et 3,4%. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement et les marchés émergents de 7,5%. Sur le front des taux d'intérêt, c'est le calme plat : le taux à dix ans américains ne recule que de 10 points de base, tandis que l'écart entre le dix ans allemand et le dix ans français ne s'élargit que marginalement, en dépit de la démission de François Bayrou. On a assisté à un aplatissement de la courbe des taux au cours du mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse de 0,35% face au dollar et de 1% face au yen. Plusieurs éléments sont à mettre en avant pour expliquer la poursuite de la performance des actifs risqués notamment les perspectives de baisses de taux directeurs aux États-Unis et l'excellente santé des entreprises américaines avec des résultats supérieurs aux attentes au deuxième trimestre, ce qui a entraîné une vague de révisions haussières des attentes de croissance bénéficiaires en 2025 comme en 2026. Par ailleurs les investissements massifs pour développer l'intelligence artificielle continuent d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance et la rentabilité du reste de l'économie. Enfin, la baisse du dollar et la baisse du prix de l'énergie sont aussi des facteurs positifs pour la compétitivité des entreprises internationales. Sur le portefeuille nous avons renforcé l'exposition sur les actions avec une réallocation sur les actions américaines. Sur la partie obligataire, nous avons augmenté la sensibilité obligataire de 0,4 sur le mois."

Octobre 2025

"La respiration des marchés n'aura pas lieu en octobre !Après un début d'année tonitruant, un deuxième trimestre impressionnant, nous attendions une baisse, ou plutôt « une respiration salutaire des marchés » pour clôturer le troisième trimestre, en vain. Nous avons donc reporté nos attentes de correction sur le mois d'octobre mais la belle dynamique de résultats en Europe et aux US couplée à une concentration toujours importante a littéralement douché nos « espoirs », tirant les marchés actions nettement à la hausse. Le Japon de la nouvelle Premier ministre, Sanae Takaichi, connue pour soutenir une politique budgétaire plus qu'accommodante permet au Nikkei d'enregistrer, avec +16.6% en yen, la plus belle progression mensuelle de son histoire. Au niveau des devises le dollar reprend des couleurs passant de 1.173 à 1.156 contre euro. Dans ce contexte, nos scénarios de marchés évoluent à la marge dans un univers bipolaire : soit l'économie demeure résiliente et les problèmes se règlent progressivement (shutdown, les tensions sino américaines) soit le sentiment se dégrade et les conditions économiques se dégradent. Compte tenu de nos scénarios notre exposition aux actions est restée plutôt stable au cours du mois. Nous avons soldé nos investissements sur les bancaires américaines après leurs publications tout en gardant une surpondération sur les actions américaines. Sur la partie obligataire, nous avons réduit légèrement notre sensibilité américaine sur les maturités plutôt courtes et maintenu notre investissement sur les titres de crédit. Au niveau devise nous n'avons pas effectué de mouvements majeurs sur le mois. La fin de l'année risque d'être chahutée, et sans ressembler trait pour trait à 2018, certaines similitudes nous interpellent. Notre positionnement semble adapté à la situation actuelle mais nous resterons flexibles et réactifs si les conditions le nécessitent."

Novembre 2025

"Du Libération Day à un nouveau cycle de baisse des taux sans récession en passant par une instabilité politique inédite en France, l'année 2025 a été ponctuée par des « truths » pas si sociales, des menaces assez directes, des disputes et des réconciliations surprenantes. Mais l'ensemble de ces péripéties n'a pas réussi à entamer l'optimisme, presque béat, de marchés actions boostés à l'intelligence (pas si) artificielle."

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Notre fonds bien investi tout au long de l'année, a bénéficié de la vigueur des actions. Nous restons exposé sur les actions pour terminer l'année sur une note positive et nous avons réduit notre exposition sur le marché japonais qui a bien progressé en cette fin d'année. Nous privilégions à nouveau dans notre allocation géographique un investissement sur les Etats-Unis. Nous gardons une sensibilité obligataire proche de celle de l'indice de référence et nous attendons les prochaines communications de banques centrales pour agir. Pour l'année 2026 nous anticipons deux scénarios : Soit la poursuite d'un "goldilocks" avec une croissance modérée soutenue par l'intelligence artificielle, quelques impulsions budgétaires aux Etats-Unis comme en Europe, et une politique monétaire toujours accommodante. Dans ce scénario les marchés actions devraient progresser, notamment les émergents. De l'autre côté les risques viendraient de l'intelligence artificielle de son cycle d'investissement et de sa capacité à trouver des sources d'énergie. La forte concentration des titres pourraient tirer les marchés nettement à la baisse."

Décembre 2025

"Le mois de décembre 2025 a été marqué par la troisième baisse de taux directeurs de la Fed de l'année, qui s'établissent désormais à 3,50%/3,75%. La banque centrale américaine a, par ailleurs, repris un programme d'expansion de bilan suite aux tensions sur les taux monétaires. La BCE a, elle, poursuivi sa politique attentiste en laissant son taux de dépôt inchangé à 2% tandis que la Banque du Japon a relevé son principal taux directeur à 0,75% en laissant la porte ouverte à d'autres hausses en 2026. Le dollar s'est légèrement déprécié face à l'euro sur le mois, la parité EUR/USD passant de 1,16 à 1,17. Le yen est resté relativement stable face au dollar. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques importants ont fait leur retour après le FOMC du 10 décembre. En effet, leur publication avait été retardée à cause du très long shutdown d'octobre/novembre. Le BLS a ainsi publié en même temps les rapports sur le marché du travail et sur les prix à la consommation pour les mois d'octobre et de novembre. On retiendra que le taux de chômage est remonté à 4,6% en novembre et que l'inflation sous-jacente (« core CPI ») est retombée à 2,6%. Même si certains choix méthodologiques sont contestés, les chiffres peuvent donner des arguments aux colombes du FOMC. En Chine, les chiffres d'activité ont continué à décevoir. En zone euro, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse tout comme la croissance de l'emploi grâce à un impact moins marqué de la guerre commerciale et une reprise de la demande domestique. L'inflation est quant à elle restée stable. Le S&P 500 a fini le mois de décembre à l'équilibre (0,03% sur le mois) alors que le MSCI EMU a progressé de 2,4%. Le MSCI Emerging réalise également un bon mois à +3%. L'or a progressé d'environ 2% sur le mois, en dépassant ponctuellement ses plus hauts historiques au-dessus de 4500 \$ l'once. En revanche, le pétrole a baissé une nouvelle fois, le Brent convergeant vers 60\$ le baril. Les taux 10 ans américains et allemands ont grimpé d'une quinzaine de points de base (bps). La courbe des taux s'est pentifiée de part et d'autre de l'Atlantique. Au Japon, les taux longs ont continué sur leur forte tendance haussière des derniers mois. En Europe, les spreads de crédit se sont contractés sur le mois. Dans ce contexte, le portefeuille est resté globalement inchangé sur le mois. Dans cet environnement, la visibilité reste partielle et les primes de risque apparaissent davantage guidées par la combinaison de politique économique, trajectoire des taux et de la dynamique du dollar que par un cycle macroéconomique linéaire. Après une année marquée par un élargissement géographique des performances et un soutien plus tangible des politiques budgétaires et monétaires en seconde partie d'année, les marchés semblent intégrer la poursuite d'une normalisation graduelle des banques centrales, sans réaccélération inflationniste immédiate, tout en restant sensibles à deux sources d'incertitude : d'une part, la soutenabilité des finances publiques et la pentification des courbes dans les grandes zones ; d'autre part, la persistance de frictions commerciales susceptibles d'affecter la confiance et l'investissement. Sur les actions, la perspective demeure globalement constructive mais plus asymétrique, dans la mesure où une partie du scénario de désinflation et d'assouplissement monétaire est déjà reflétée dans les valorisations, en particulier aux Etats-Unis ; dans ce contexte, la dispersion devrait rester élevée, avec une dépendance accrue aux révisions de bénéfices, à la sensibilité aux taux longs et au degré de concentration des indices. En relatif, l'Europe pourrait continuer de bénéficier d'un point d'entrée de valorisation plus raisonnable, même si la visibilité reste conditionnée aux enjeux politiques et budgétaires domestiques. Aux Etats-Unis, la thématique Intelligence Artificielle devrait continuer de structurer les performances, mais avec une sélectivité accrue au sein des grandes capitalisations, dans un régime où les segments à forte « duration » demeurent plus sensibles aux surprises de taux. Les marchés émergents restent étroitement liés à la dynamique du dollar et aux conditions financières globales, un dollar plus faible constituant un soutien, tandis que la Chine demeure un point de surveillance au regard d'indicateurs d'activité encore décevants ; au Japon, l'évolution des rendements domestiques et la trajectoire de la Banque du Japon devraient continuer de peser sur le profil de risque, malgré un narratif de reflation plus favorable.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Dans ce cadre, le positionnement macro-financier privilégie généralement une approche équilibrée : une duration gérée de manière opportuniste, en tenant compte du risque de pente et de volatilité des taux ; une exposition crédit davantage orientée vers la qualité et le portage, dans un contexte de spreads comprimés et de taux de défaut en légère remontée ; une diversification via les aurifères ayant confirmé leurs rôle de couverture dans un régime de diversification des réserves et de flux soutenus ; et une lecture plus prudente de l'énergie, où la contribution dépend davantage des fondamentaux d'offre/demande que d'un simple effet «reflation ». Sur les devises, la baisse du dollar observée en 2025 a constitué un moteur significatif des performances non couvertes; à ce stade, le marché semble anticiper une poursuite modérée de ce mouvement, ce qui plaide pour une gestion active du couple couverture/portage."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ES Croissance et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR ES Croissance - Assureur en devise EUR : 3,28% / 4,44% avec une Tracking Error de 1,18%
- Part CPR ES Croissance - F en devise EUR : 3,72% / 4,44% avec une Tracking Error de 1,18%
- Part CPR ES Croissance - PER en devise EUR : 3,71% / 4,44% avec une Tracking Error de 1,19%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C	40 403 790,67	47 444 443,54
AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	25 497 913,22	35 461 921,84
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z	26 962 741,66	24 939 530,64
Amundi SP 500 ESG UCITS ETF Acc		43 026 361,82
LLYXOR UCITS ETF SP 500 - C-EUR	31 327 961,53	4 779 441,94
AMUNDI INDEX J.P. MORGAN GBI GLOBAL GOVIES - UCITS ETF DR -	31 116 775,38	4 819 624,99
LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF ACC	31 069 604,09	3 336 271,63
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	13 307 932,08	17 518 663,93
AMUNDI MSCI World UCITS ETF Monthly Hedged to EUR Dist	16 696 150,32	13 441 987,59
LYXOR INDEX FUND-LYXOR BOFAM	16 680 700,27	

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} janvier 2025**, la documentation juridique de votre FCPE a été modifiée comme suit :

- **Mise en cohérence des références extra-financières de l'annexe SFDR :**

A des fins de cohérence et de meilleure lisibilité, votre société de gestion a décidé de mettre à jour le document précontractuel publié en application du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Annexe SFDR ») de votre Fonds, en harmonisant les mentions faites à la référence extra financières utilisées dans le cadre de la stratégie ESG (indice ou univers d'investissement).

Depuis le **1^{er} août 2025**, des précisions rédactionnelles ont été apportées à l'article 8 du « Règlement » de votre FCPE sur les dispositions relatives au Conseil de Surveillance, à savoir :

- **La représentation des titulaires de Plan d'Epargne Retraite (PER) (Article 8, paragraphe 1) Composition) :**

Dans le cadre des Plans d'Epargne Retraite (PER) souscrits auprès d'un assureur, les titulaires de PER sont représentés au Conseil de Surveillance en lieu et place de l'Assureur, avec l'attribution d'un siège supplémentaire. Deux situations peuvent se présenter :

- 1^{er} cas : un salarié porteur de parts, membre du conseil de surveillance et également titulaire du PER est désigné comme représentant. Il dispose alors d'une voix pour chacun de ses mandats.
- 2^{ème} cas : un salarié titulaire du PER est désigné parmi les titulaires de PER selon les modalités définies entre l'entreprise et l'assureur (notamment si aucun porteur de parts éligible n'a été désigné).

- **Les modalités de prise de décisions (Article 8, paragraphe 4) Décisions) :**

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés prenant part au vote. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

A cette occasion et à des fins de clarification, la période minimale de détention est précisée dans l'objectif de gestion de la documentation juridique de votre FCPE afin de refléter la durée de placement recommandée : durée au moins égale à la durée de placement recommandée (3 ans minimum) *en lieu et place de : durée au moins égale à la durée minimum de placement recommandée (3 ans minimum)*.

Depuis le **31 octobre 2025**, le « Règlement » de votre FCPE intègre le nouveau capital social de sa société de gestion : CPR Asset Management qui depuis le 1^{er} octobre 2005 est de 61 461 945 euros (en lieu et place de : 53 445 705 euros).

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 70,41%.

- Effet de Levier :

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 150,41%.

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 140,54%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.
- Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

² Sources CPR AM Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50% d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR ES Croissance

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCPE CPR ES Croissance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR ES Croissance constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé		
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	330 567 223,83	307 394 067,26
OPCVM	330 129 783,83	306 668 307,26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	437 440,00	725 760,00
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	966 795,34	2 264 626,94
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	331 534 019,17	309 658 694,20
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 192 977,18	3 873 806,68
Comptes financiers	2 848 684,46	1 902 467,29
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	7 041 661,64	5 776 273,97
Total de l'actif I+II	338 575 680,81	315 434 968,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	324 839 614,02	282 919 132,92
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	12 068 808,38	30 199 920,37
Capitaux propres I	336 908 422,40	313 119 053,29
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	336 908 422,40	313 119 053,29
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	1 396 324,61	1 869 475,36
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 396 324,61	1 869 475,36
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	270 933,80	446 439,52
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	270 933,80	446 439,52
Total Passifs : I+II+III+IV	338 575 680,81	315 434 968,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		519 051,94
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC	1 750 379,67	
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	169 485,12	196 656,53
Sous-total produits sur opérations financières	1 919 864,79	715 708,47
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-4 233,78	-7 933,50
Sous-total charges sur opérations financières	-4 233,78	-7 933,50
Total revenus financiers nets (A)	1 915 631,01	707 774,97
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 608 033,71	-1 464 581,11
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 608 033,71	-1 464 581,11
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	307 597,30	-756 806,14
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	20 226,35	-16 773,10
Sous-total revenus nets I = (C+D)	327 823,65	-773 579,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	7 273 796,33	35 180 472,36
Frais de transactions externes et frais de cession	-131 785,97	-65 657,90
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 142 010,36	35 114 814,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-171 796,31	1 281 441,03
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	6 970 214,05	36 396 255,49

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 424 894,56	-5 082 786,91
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-205 211,33	128 959,80
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	5 219 683,23	-4 953 827,11
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-448 912,55	-468 928,77
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	4 770 770,68	-5 422 755,88
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	12 068 808,38	30 199 920,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice composite 50% MSCI World converti en euro (Dividendes Nets Réinvestis) + 50% JPM World couvert en Euro (coupons réinvestis).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	266 489 351,11	245 110 602,91	266 979 764,72	313 119 053,29	336 908 422,40
Part CPR ES CROISSANCE F en EUR					
Actif net	266 482 862,59	245 042 307,59	266 856 912,62	310 013 447,47	333 440 607,28
Nombre de titres	878 425,5878	919 193,2033	907 371,8410	952 704,9805	987 993,7432
Valeur liquidative unitaire	303,36	266,58	294,09	325,40	337,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	18,51	9,28	1,55	37,82	6,98
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,46	-0,88	-0,89	-0,80	0,32
Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR en EUR					
Actif net	2 160,48	1 890,04	2 076,62	2 288,69	2 363,84
Nombre de titres	7,1439	7,1439	7,1439	7,1439	7,1439
Valeur liquidative unitaire	302,42	264,56	290,68	320,36	330,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,86	9,24	1,55	37,35	6,88
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,04	-2,12	-2,02	-1,99	-0,99
Part CPR ES CROISSANCE PER en EUR					
Actif net	2 164,97	64 508,28	118 686,24	3 103 317,13	3 465 451,28
Nombre de titres	7,1439	242,3190	404,1201	9 550,0368	10 282,4472
Valeur liquidative unitaire	303,05	266,21	293,69	324,95	337,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,87	9,26	1,55	37,77	6,97
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,42	-0,99	-0,88	-0,80	0,32
Part CPR ES CROISSANCE PER CA en EUR					
Actif net	2 163,07	1 897,00	2 089,24		
Nombre de titres	7,1439	7,1439	7,1439		
Valeur liquidative unitaire	302,78	265,54	292,45		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,86	9,26	1,57		
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,69	-1,44	-1,36		

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009038249 - CPR ES CROISSANCE F : Taux de frais maximum de 0.50% TTC

FR00140037A3 - CPR ES CROISSANCE PER : Taux de frais maximum de 0.50% TTC

FR00140037B1 - CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0.90% TTC

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

N°	Frais facturés au FCPE (1)	Assiette	Taux annuel / Barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	- Frais de gestion financière	Actif net	Part F : 0,40% TTC maximum Part PER : 0,40% TTC maximum Part ASSUREUR : 0,80%TTC maximum	A la charge du FCPE
2	- Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Parts PER, ASSUREUR et F : 0,10% TTC (2)	A la charge du FCPE
3	- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Parts PER, ASSUREUR et F : 0,50% TTC maximum	A la charge du FCPE
4	- Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion	N/A	N/A	A la charge du FCPE
5	- Commission de surperformance	Actif net	N/A	N/A

(1) Les coûts suivants pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE ou à une procédure pour faire valoir un droit.
- Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF.
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents.

(2) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessus peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 2 030,4 euros, ils sont pris en charge par le fonds.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds. Des frais de RTO (routage et transmission d'ordres), calculés sur le montant des transactions de marché et perçus par Amundi Intermédiation en rémunération de ses services d'exécution, ont été payés par le fonds à hauteur de 108 560,65 Euros.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ES CROISSANCE PER	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ES CROISSANCE F	Capitalisation	Capitalisation

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	313 119 053,29	266 979 764,72
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	57 751 256,77	51 691 501,54
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-46 631 178,55	-34 883 770,96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	307 597,30	-756 806,14
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 142 010,36	35 114 814,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 219 683,23	-4 953 827,11
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)		-72 623,22 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	336 908 422,40	313 119 053,29

(*) 31/12/2024 : Dotation/Depreciation Swing pricing

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part CPR ES CROISSANCE F		
Parts souscrites durant l'exercice	178 698,0153	57 131 207,65
Parts rachetées durant l'exercice	-143 409,2526	-46 245 463,04
Solde net des souscriptions/rachats	35 288,7627	10 885 744,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	987 993,7432	
Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7,1439	
Part CPR ES CROISSANCE PER		
Parts souscrites durant l'exercice	1 926,8342	620 049,12
Parts rachetées durant l'exercice	-1 194,4238	-385 715,51
Solde net des souscriptions/rachats	732,4104	234 333,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 282,4472	

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part CPR ES CROISSANCE F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR ES CROISSANCE PER	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CPR ES CROISSANCE F QS0009038249	Capitalisation	Capitalisation	EUR	333 440 607,28	987 993,7432	337,49
CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR FR00140037B1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 363,84	7,1439	330,88
CPR ES CROISSANCE PER FR00140037A3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 465 451,28	10 282,4472	337,02

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	41 327,89	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-3 030,92	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	38 296,97					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif Dépôts Obligations Titres de créances Opérations temporaires sur titres Comptes financiers Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Comptes financiers Hors-bilan Futures Options Swaps Autres instruments financiers	2 848,68				2 848,68
	NA	132 171,04			
	NA				
	NA				
	NA				
Total		132 171,04			2 848,68

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	2 848,68						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures				26 310,85	96 693,45	4 720,09	4 446,66
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	2 848,68			26 310,85	96 693,45	4 720,09	4 446,66

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	2 993,81	432,68	246,90		
Comptes financiers	281,52	579,13	1 105,00	0,53	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir	10 662,97	3 417,99	2 839,05		
Devises à livrer					
Futures options swaps	-139,05	-33,08	19,12		
Autres opérations					
Total	13 799,25	4 396,72	4 210,07	0,53	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	40,40	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT		186,78
UBS EUROPE SE		130,14
Dettes		
Collatéral espèces		

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011660927	AMUNDI MSCI World UCITS ETF Monthly Hedged to EUR Dist	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	3 404 176,91
FR0014003IY1	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF ACC	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	30 082 586,27
FR001400SHA6	SG CPR ACTIONS USA I	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	32 603 471,02
FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	5 753 789,58
FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	7 252 995,38
FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	27 477 867,88
FR001400BW39	AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - I C	Amundi Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	8 648 406,71
IE000QQ8Z0D8	AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	AMUNDI IRELAND LONDON BRANCH LTD (IRL)	Fonds / Actions	Irlande	EUR	19 712 024,78
LU1781541252	LYXOR CORE MSCI JAPAN DR	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 275 982,76
LU1135865084	LLYXOR UCITS ETF SP 500 - C-EUR	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	29 652 476,69
LU1602144906	AMIX MSCIPACFC EX JPN SRI PAB UCTETFDREC	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 769 109,98
LU1525418643	AMUNDI EUR CORPORATE BOND 1-5Y ESG UCITS ETF ACC	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	16 591 602,88
LU1708330235	AMUNDI INDEX J.P. MORGAN GBI GLOBAL GOVIES - UCITS ETF DR -	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	73 871 800,53
LU1812090543	LYXOR INDEX FUND-LYXOR BOFAM	AMUNDI LUXEMBOURG SA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	16 137 684,38

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013185741	FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A	AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	Private equity	France	EUR	437 440,00
FR0011052828	CPR ACTIONS EURO PREMIUM F	CPR Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	7 221 888,97
LU2615664518	CPR INVEST BW CLIM TARG 2028 I EUR ACC	CPR Asset Management	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	5 888 500,00
LU2685406527	CLIM ULTRA SHRT TERM BD Z EUR ACC UNHDG	CPR Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	5 359 032,00
LU2610516721	CPR INVEST B&W EUR ST AUT 2028II I EUR A	CPR Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 180 750,00
LU1902444741	CPR INVEST CLIMATE BONDS EURO - I ACC	CPR Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	15 494 410,47
FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	CPR Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	926 118,00
FR0010816439	BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	CPR Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	9 030 967,10
LU1971906802	UBS ETF EURS50 ESG EUR DIS	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 794 141,54
Total						330 567 223,83

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	41 255,11
	Dépôts de garantie en espèces	4 151 722,07
Total des créances		4 192 977,18
Dettes		
	Rachats à payer	99 331,51
	Frais de gestion fixe	152 290,83
	Autres dettes	19 311,46
Total des dettes		270 933,80
Total des créances et des dettes		3 922 043,38

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part CPR ES CROISSANCE F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 591 447,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR ES CROISSANCE PER	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 565,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			326 773 082,29
	LU1602144906	AMIX MSCIPACFC EX JPN SRI PAB UCTETFDREC	3 769 109,98
	LU1781541252	AMUNFI CORE MSCI JAPAN DR	3 275 982,76
	LU1135865084	Amundi Core S&P Swap UCITS ETF	29 652 476,69
	LU1525418643	AMUNDI EUR CORPORATE BOND 1-5Y ESG UCITS ETF ACC	16 591 602,88
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z	5 753 789,58
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C	7 252 995,38
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	27 477 867,88
	FR001400BW39	AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - I C	8 648 406,71
	LU1708330235	AMUNDI INDEX J.P. MORGAN GBI GLOBAL GOVIES - UCITS ETF DR -	73 871 800,53
	IE000QQ8Z0D8	AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	19 712 024,78
	FR0011660927	AMUNDI MSCI World UCITS ETF Monthly Hedged to EUR Dist	3 404 176,91
	FR0010816439	BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	9 030 967,10
	LU2685406527	CLIM ULTRA SHRT TERM BD Z EUR ACC UNHDG	5 359 032,00
	FR0011052828	CPR ACTIONS EURO PREMIUM F	7 221 888,97
	LU2610516721	CPR INVEST B&W EUR ST AUT 2028II I EUR A	4 180 750,00
	LU2615664518	CPR INVEST BW CLIM TARG 2028 I EUR ACC	5 888 500,00
	LU1902444741	CPR INVEST CLIMATE BONDS EURO - I ACC	15 494 410,47
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	926 118,00
	FR0013185741	FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A	437 440,00
	LU1812090543	LYXOR INDEX FUND-LYXOR BOFAM	16 137 684,38
	FR0014003IY1	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF ACC	30 082 586,27
	FR001400SHA6	SG CPR ACTIONS USA I	32 603 471,02
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			326 773 082,29

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	327 823,65	-773 579,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	327 823,65	-773 579,24
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	327 823,65	-773 579,24

Part CPR ES CROISSANCE F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	324 458,89	-765 915,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	324 458,89	-765 915,70
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	324 458,89	-765 915,70
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	324 458,89	-765 915,70
Total	324 458,89	-765 915,70
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part CPR ES CROISSANCE PER

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 371,87	-7 649,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 371,87	-7 649,27
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 371,87	-7 649,27
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3 371,87	-7 649,27
Total	3 371,87	-7 649,27
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-7,11	-14,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-7,11	-14,27
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-7,11	-14,27
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-7,11	-14,27
Total	-7,11	-14,27
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 970 214,05	36 396 255,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	6 970 214,05	36 396 255,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 970 214,05	36 396 255,49

Part CPR ES CROISSANCE F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 898 468,31	36 035 256,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 898 468,31	36 035 256,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 898 468,31	36 035 256,45
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	6 898 468,31	36 035 256,45
Total	6 898 468,31	36 035 256,45
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part CPR ES CROISSANCE PER

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	71 696,56	360 732,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	71 696,56	360 732,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	71 696,56	360 732,17
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	71 696,56	360 732,17
Total	71 696,56	360 732,17
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	49,18	266,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	49,18	266,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	49,18	266,87
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	49,18	266,87
Total	49,18	266,87
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			330 567 223,83	98,12
OPCVM			330 129 783,83	97,99
Gestion collective			330 129 783,83	97,99
AMIX MSCIPACFC EX JPN SRI PAB UCTETFDREC	EUR	6 108	3 769 109,98	1,12
AMUNDI CORE MSCI JAPAN DR	EUR	173 156	3 275 982,76	0,97
Amundi Core S&P 500 Swap UCITS ETF	EUR	70 437	29 652 476,69	8,80
AMUNDI EUR CORPORATE BOND 1-5Y ESG UCITS ETF ACC	EUR	302 340	16 591 602,88	4,92
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z	EUR	5,234	5 753 789,58	1,71
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C	EUR	6,596	7 252 995,38	2,15
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	250,976	27 477 867,88	8,16
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - I C	EUR	77,833	8 648 406,71	2,57
AMUNDI INDEX J.P. MORGAN GBI GLOBAL GOVIES - UCITS ETF DR -	EUR	1 574 860	73 871 800,53	21,93
AMUNDI MSCI USA ESG CLIMATE NET ZERO AMBITION CTB UCITS ETF	EUR	36 286	19 712 024,78	5,85
AMUNDI MSCI World UCITS ETF Monthly Hedged to EUR Dist	EUR	14 223	3 404 176,91	1,01
BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	EUR	78,157	9 030 967,10	2,68
CLIM ULTRA SHRT TERM BD Z EUR ACC UNHDG	EUR	50	5 359 032,00	1,59
CPR ACTIONS EURO PREMIUM F	EUR	29,984	7 221 888,97	2,14
CPR INVEST B&W EUR ST AUT 2028II I EUR A	EUR	35 000	4 180 750,00	1,24
CPR INVEST BW CLIM TARG 2028 I EUR ACC	EUR	50 000	5 888 500,00	1,75
CPR INVEST CLIMATE BONDS EURO - I ACC	EUR	144 429,6278	15 494 410,47	4,60
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	42,097	926 118,00	0,27
LYXOR INDEX FUND-LYXOR BOFAM	EUR	151 655	16 137 684,38	4,79
LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF ACC	EUR	1 816 691	30 082 586,27	8,93
SG CPR ACTIONS USA I	EUR	302,21	32 603 471,02	9,68
UBS ETF EURS50 ESG EUR DIS	EUR	180 080	3 794 141,54	1,13
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			437 440,00	0,13
Gestion collective			437 440,00	0,13
FCPR AMUNDI MEGATENDANCES PART A	EUR	32 000	437 440,00	0,13
Total			330 567 223,83	98,12

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A GBP EUR 08/01/26	40 397,02		GBP	3 417 984,43	EUR	-3 377 587,41
A JPY EUR 08/01/26		-130 136,82	JPY	2 839 042,91	EUR	-2 969 179,73
A USD EUR 08/01/26		-186 782,55	USD	10 662 971,62	EUR	-10 849 754,17
Total	40 397,02	-316 919,37		16 919 998,96		-17 196 521,31

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	42	23 310,00		2 453 220,00
FTSE 100 FUT 0326	76	145 582,09		8 652 762,98
ONK TOKYO NIK 0326	16		-5 597,29	4 399 607,47
SP 500 MINI 0326	88		-278 104,64	25 822 299,80
Sous-total 1.		168 892,09	-283 701,93	41 327 890,25
2. Options				
S&P 500 INDEX 03/2026 PUT 6250	-50		-194 133,42	3 934 362,89
S&P 500 INDEX 03/2026 PUT 6540	50	341 436,42		-6 965 279,49
Sous-total 2.		341 436,42	-194 133,42	-3 030 916,60
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		510 328,51	-477 835,35	38 296 973,65

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0326	161		-74 060,00	18 701 760,00
EURO BTP 0326	37		-17 760,00	4 446 660,00
EURO BUND 0326	37		-36 260,00	4 720 090,00
FV CBOT UST 5 0326	838		-279 080,11	77 991 679,62
TU CBOT UST 2 0326	148		-15 752,05	26 310 852,95
Sous-total 1.			-422 912,16	132 171 042,57
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			-422 912,16	132 171 042,57

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	330 567 223,83
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-276 522,35
Total instruments financiers à terme - actions	32 493,16
Total instruments financiers à terme - taux	-422 912,16
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	7 457 731,45
Autres passifs (-)	-449 591,53
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	336 908 422,40

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CPR ES CROISSANCE F	EUR	987 993,7432	337,49
Part CPR ES CROISSANCE Part ASSUREUR	EUR	7,1439	330,88
Part CPR ES CROISSANCE PER	EUR	10 282,4472	337,02

CPR ES Croissance

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit

CPR ES Croissance - PER

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000129129 - FR00140037A3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/08/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Croissance - PER, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Croissance, vous investissez dans un portefeuille international (tous pays, y compris émergents) associant plusieurs classes d'actifs entre elles : obligations, actions, stratégies alternatives et placement monétaires.

L'objectif de gestion consiste à surperformer, sur la durée de placement recommandée (3 ans minimum), l'indice composite 50% MSCI World converti en euro (Dividendes Nets Réinvestis) + 50% JPM World couvert en Euro (coupons réinvestis).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions et obligations qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant le budget de risque global du portefeuille, qui, exprimé en volatilité prévisionnelle maximum, n'excèdera pas 15%. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risques.

L'exposition actions sera comprise entre 40% et 60% de l'actif total du portefeuille.

Pour la partie obligataire, l'investissement sera essentiellement réalisé en OPC investissant en emprunts d'émetteurs publics ou privés appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Dans la limite de 10% de son actif, le FCPE pourra également être investi en OPC investis sur le segment des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Dans la limite de 10% de son actif, le FCPE pourra investir en investissements alternatifs, à travers des OPCVM de gestion alternative.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [0 ; +6].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire. Le FCPE est investi majoritairement dans des OPC de gestion active ou passive. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC.

L'indicateur de référence MSCI World est disponible sur le site www.msci.com et l'indicateur de référence JPM World est disponible sur le site <https://markets.jpmorgan.com>.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Croissance.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Produit

CPR ES Croissance - Assureur

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000129119 - FR00140037B1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/08/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Croissance - Assureur, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Croissance, vous investissez dans un portefeuille international (tous pays, y compris émergents) associant plusieurs classes d'actifs entre elles : obligations, actions, stratégies alternatives et placement monétaires.

L'objectif de gestion consiste à surperformer, sur la durée de placement recommandée (3 ans minimum), l'indice composite 50% MSCI World converti en euro (Dividendes Nets Réinvestis) + 50% JPM World couvert en Euro (coupons réinvestis).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions et obligations qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant le budget de risque global du portefeuille, qui, exprimé en volatilité prévisionnelle maximum, n'excèdera pas 15%. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risques.

L'exposition actions sera comprise entre 40% et 60% de l'actif total du portefeuille.

Pour la partie obligataire, l'investissement sera essentiellement réalisé en OPC investissant en emprunts d'émetteurs publics ou privés appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Dans la limite de 10% de son actif, le FCPE pourra également être investi en OPC investis sur le segment des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Dans la limite de 10% de son actif, le FCPE pourra investir en investissements alternatifs, à travers des OPCVM de gestion alternative.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [0 ; +6].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire. Le FCPE est investi majoritairement dans des OPC de gestion active ou passive. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC.

L'indicateur de référence MSCI World est disponible sur le site www.msci.com et l'indicateur de référence JPM World est disponible sur le site <https://markets.jpmorgan.com>.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Croissance.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans minimum.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Croissance.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans minimum			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans minimum
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 200	€7 020
	Rendement annuel moyen	-28,0%	-11,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 570	€9 540
	Rendement annuel moyen	-14,3%	-1,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 150	€10 720
	Rendement annuel moyen	1,5%	2,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 700	€13 170
	Rendement annuel moyen	17,0%	9,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2020 et le 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans minimum*
Coûts totaux	€322	€607
Incidence des coûts annuels**	3,3%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,33% avant déduction des coûts et de 2,34% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	111,96 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	10,76 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans minimum. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit

CPR ES Croissance - F

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000038249 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/08/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR ES Croissance - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Croissance, vous investissez dans un portefeuille international (tous pays, y compris émergents) associant plusieurs classes d'actifs entre elles : obligations, actions, stratégies alternatives et placement monétaires.

L'objectif de gestion consiste à surperformer, sur la durée de placement recommandée (3 ans minimum), l'indice composite 50% MSCI World converti en euro (Dividendes Nets Réinvestis) + 50% JPM World couvert en Euro (coupons réinvestis).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions et obligations qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant le budget de risque global du portefeuille, qui, exprimé en volatilité prévisionnelle maximum, n'excèdera pas 15%. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risques.

L'exposition actions sera comprise entre 40% et 60% de l'actif total du portefeuille.

Pour la partie obligataire, l'investissement sera essentiellement réalisé en OPC investissant en emprunts d'émetteurs publics ou privés appartenant à la catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

Dans la limite de 10% de son actif, le FCPE pourra également être investi en OPC investis sur le segment des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Dans la limite de 10% de son actif, le FCPE pourra investir en investissements alternatifs, à travers des OPCVM de gestion alternative.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [0 ; +6].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire. Le FCPE est investi majoritairement dans des OPC de gestion active ou passive. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC.

L'indicateur de référence MSCI World est disponible sur le site www.msci.com et l'indicateur de référence JPM World est disponible sur le site <https://markets.jpmorgan.com>.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Croissance.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans minimum.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Croissance.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans minimum			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans minimum
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 980	€6 800
	Rendement annuel moyen	-30,2%	-12,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 350	€9 550
	Rendement annuel moyen	-16,5%	-1,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 940	€10 660
	Rendement annuel moyen	-0,6%	2,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 460	€13 140
	Rendement annuel moyen	14,6%	9,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 et le 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans minimum*
Coûts totaux	€580	€774
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,80% avant déduction des coûts et de 2,15% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,53 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	10,43 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans minimum. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR, BNP Paribas et/ou tout autre teneur de compte désigné par votre entreprise.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans minimum.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE CPR ES Croissance.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans minimum			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans minimum
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 610	€6 450
	Rendement annuel moyen	-33,9%	-13,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 910	€8 870
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-3,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 360	€9 970
	Rendement annuel moyen	-6,4%	-0,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 790	€12 240
	Rendement annuel moyen	7,9%	7,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2020 et le 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans minimum*
Coûts totaux	€1 076	€1 257
Incidence des coûts annuels**	10,9%	4,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,35% avant déduction des coûts et de -0,10% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,74% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	66,82 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,88 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans minimum. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
CPR ES Croissance

Identifiant d'entité juridique :
969500CUMFR4J5FRW120

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 41,99 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **50% MSCI WORLD + 50% JP MORGAN GBI GLOBAL TRADED INDEX HEDGED (OFFICIAL)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,599 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,43 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,539 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,408 (D).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B

ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) : Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des

données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- **Exclusion** : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- **Intégration de facteurs ESG** : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- **Engagement** : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
A-I JP MORG GLB GBI GOV-UC ETF DR-EUR HE	Finance	Fonds	Luxembourg	21,83 %
SG CPR ACTIONS USA - I (C)	Finance	Fonds	France	9,65 %
Amundi MSCI World Swap II ETF Acc	Finance	Fonds	France	8,98 %
Amundi Core SP 500 Swap ETF Acc	Finance	Fonds	Luxembourg	8,83 %
AM EURO LIQUIDITY S-T RESP - Z (C)	Finance	Fonds	France	8,13 %
AM MSCI USA ESG CL NT ZR AM CTB ETF (PAR	Finance	Fonds	Irlande	5,87 %
A-I BARCL EUR CORP BBB 1-5-UCETF	Finance	Fonds	Luxembourg	4,92 %
AMUN EUR HY Corp Bd ESG UCITS Dist (PAR)	Finance	Fonds	Luxembourg	4,81 %
CPR INVEST-	Finance	Fonds	Luxembourg	4,59 %

CLIMATE BONDS EURO - I(C)				
BFT Crdit 6 Mois ISR IC	Finance	Fonds	France	2,67 %

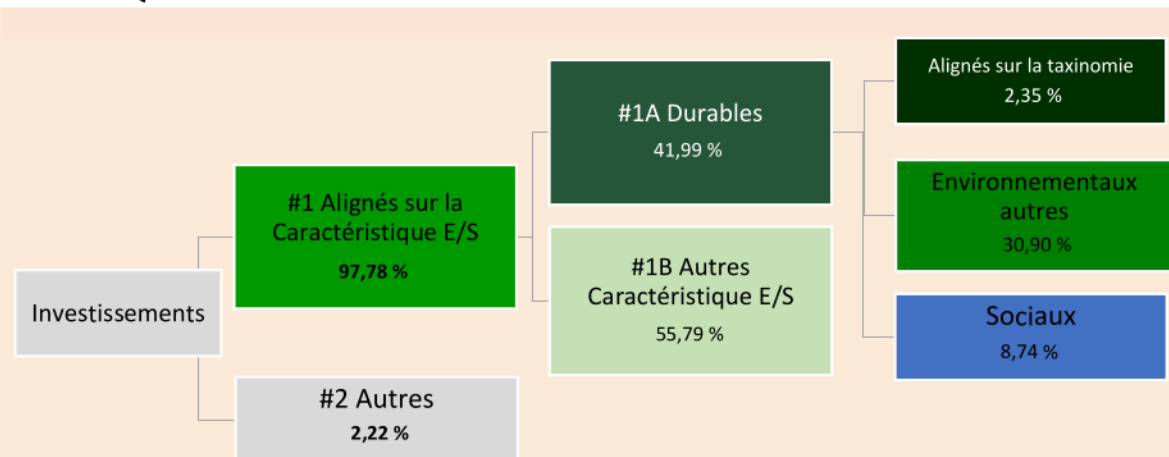


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 41,99 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Fonds	98,02 %
Autres	Autres	0,04 %

<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>-0,08 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>2,02 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,35 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

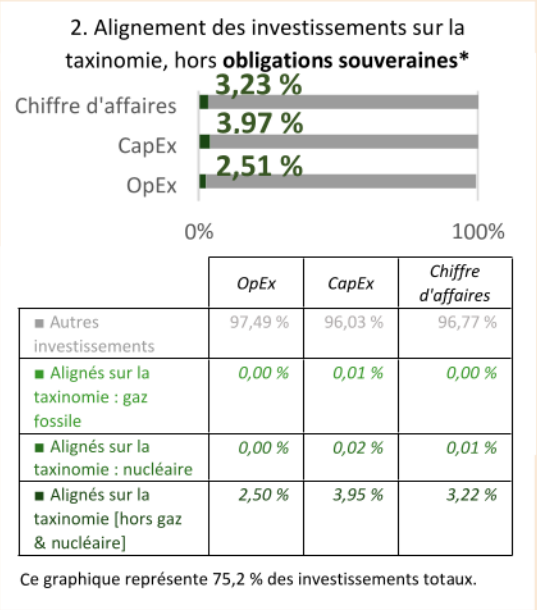
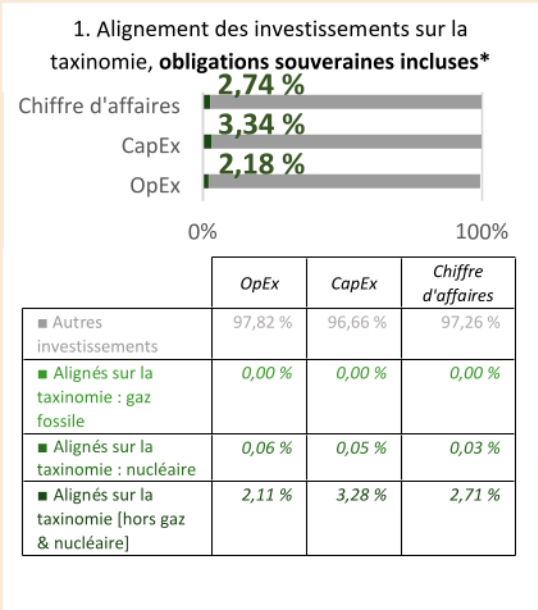
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,11 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,74 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,61 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 30,90 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **8,74 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.